

Participation du public – Motifs de la décision

Projet d'arrêté d'approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche des algues marines (*Laminaria digitata*, *Laminaria hyperborea*) dans les eaux territoriales situées au large de la région Bretagne

Soumis à la participation du public du 3 avril au 24 avril 2018 sur le site de la préfecture de la région Bretagne

Le présent arrêté porte approbation d'une délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne reprenant et modifiant la délibération 2017-006 « 2017-006-ALGUES CRPMEM – A » du 21 avril 2017.

Cette délibération « ALGUES CRPM A » encadre les conditions d'attribution de la licence de pêche des algues marines (*Laminaria digitata* et *Laminaria hyperborea*) dans les eaux territoriales situées au large de la région Bretagne. Elle fixe le périmètre de la licence, son contenu, ainsi que les modalités de son attribution.

Les modifications apportées sont issues des travaux effectués en groupe de travail « Algues – pêche embarquée » du CRPMEM de Bretagne qui a émis un avis favorable sur le projet en séance le 23 mars 2018.

Les modifications concernent la détention de la licence de pêche, dès lors que la création de la licence de pêche « Algues » n'est pas l'objet de la délibération (création antérieure). Le titre de la délibération est donc modifié :

PORTANT CREATION ET FIXANT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA LICENCE DE PECHE DES ALGUES MARINES (LAMINARIA DIGITATA, HYPERBOREA) SUR LE LITTORAL DE LA REGION BRETAGNE

L'article 1 de la délibération approuvée dispose désormais que :

*« La pêche des algues marines *Laminaria digitata* et *Laminaria hyperboréa* sur l'ensemble des eaux relevant de la circonscription du CRPMEM de Bretagne est soumise à la détention d'une licence spéciale. »*

~~Il est instaurée une licence pour la pêche des algues marines *Laminaria Digitata* et *Laminaria Hyperboréa* sur l'ensemble du littoral de la Région Bretagne.~~